

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-402-1930 Subventions

n° 73-402-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 mai 1930

Numéro JO

n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro

31 mai 1930

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire du chef de chantier Ali Nasser, au service des travaux publics, est porté de 500 à 000 francs, à compter du 1er mai 1030.